

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

VILLE
DE
SAINT-HIPPOLYTE
68590



Téléphone : 03.89.73.00.13
Télécopie : 03.89.73.05.92
e-mail : st-hippolyte@cc-ribeauville.fr

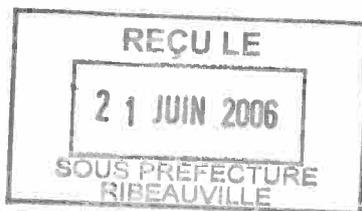
Saint-Hippolyte, le 14 juin 2006.

ARRETE MUNICIPAL N°26 / 2006

INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

SUR LES TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

DU TOEREL ET DE LA WESCH



Le Maire de la Ville de SAINT-HIPPOLYTE,

VU le Code de la Route et notamment Les articles R. 411-5 et R.411-8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

VU le Code de la voirie routière,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement l'interdiction de circulation et de stationnement de tous véhicules motorisés (y compris 2 roues) sur les terrains de jeux et espaces verts du Toerel et de la Wesch,

ARRETE

- Article 1 :** La circulation et le stationnement (y compris les 2 roues motorisés) sont interdits sur les terrains de jeux et espaces verts du Toerel et de la Wesch à l'exception :
- des véhicules non motorisés utilisés par des enfants de moins de 8 ans,
 - des personnes à mobilité réduite,
 - des véhicules de service de la commune.
- Article 2 :** Par dérogation aux prescriptions de l'article 1^{er}, ces espaces pourront être utilisés par les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de police ou de services de secours et de lutte contre l'incendie.
- Article 3 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Sous-Préfet de Ribeauvillé
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé
 - La Brigade Verte
 - Mairie : affichage et registre.

Le Maire,
Claude HUBER

